

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-
CASTELLU

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 28 MAI 2026

Nombre de membres

en exercice	38
présents	26
absents ayant donné pouvoir ou	
procuration	8
Absents	4
Votants	34
Pour	34
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation

22 mai 2026

Date d'affichage

29 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 mai, à dix-sept heures, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis GIUDICI.

Présents: Michel GALINIER, Francis GIUDICI, Angèle MANFREDI, Marie MONTI FOUILLERON, William DENIS, Marie-Toussaint SISTI, Florence MANCINI, Corinne MENDEZ, Don Marc ALBERTINI, Jacques BARTOLI, Stéphane OTTAVI, François MARTINETTI, Yann EMON, Jean-Jacques FRATICELLI, Agnulina ANDREANI, Toussaint BARBONI, Muriele ELEGANTINI, Anna Félicité LEANDRI, Philippe VITTORI, Guy MOULIN-PAOLI, Marlène GIUDICELLI, Jean Marc PINELLI, Josette FERRARI, Georges MORACCHINI, Evelyne ADAM, Philippe GIOVANNI.

Suppléés :

Absents ayants donné pouvoir: Antoine OTTAVI à William DENIS, Guillaume SANTONI à Stéphane OTTAVI, André ROCCHI à Jean-Jacques FRATICELLI, Anne Marie CHIODI à Yann EMON, Victoria COLOMBANI à Toussaint BARBONI, Esteban SALDANA à Anna Félicité LEANDRI, Jean Noël PROFIZI à François MARTINETTI, Don Philippe SUSINI à Francis GIUDICI.

Absents : Dominique FRATICELLI, Xavier LUCIANI, Ange PIERI, François TIBERI.

Secrétaire de séance : Don Marc ALBERTINI.

Délibération n°5526 Objet : Approbation définitive du plan de mobilité simplifié (PDMS)

La Communauté de communes Fium'Orbu Castellu s'est engagée, à compter de 2024, dans l'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié (PDMS), avec l'appui du bureau d'études Inddigo et le soutien financier de l'ANCT.

Ce document constitue un outil stratégique de planification visant à définir, à court, moyen et long terme, la politique de mobilité du territoire, notamment en matière de transports collectifs, de mobilités actives et d'alternatives à l'usage individuel de la voiture.

Le projet de PDMS a fait l'objet d'une concertation associant les communes et les partenaires institutionnels dans le cadre du comité de pilotage :

- Il a été présenté au **Comité des partenaires réuni le 25 juillet 2025**, permettant un premier niveau d'échanges et d'enrichissement du projet.
- Une consultation des partenaires institutionnels et des communes membres a été engagée par courrier recommandé en date du **30 septembre 2025**, avec un retour attendu au **1er janvier 2026** ;
- Une consultation du public a été organisée du **24 janvier 2026 au 25 mars 2026**, selon les modalités prévues par le Code de l'environnement.

Les contributions recueillies dans le cadre de ces consultations :

- confirment la pertinence des orientations stratégiques du PDMS ;
- traduisent un intérêt marqué pour le développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle ;
- ont permis d'identifier des ajustements ponctuels.

Le Plan de Mobilité Simplifié s'articule autour de **4 axes stratégiques déclinés en 13 actions opérationnelles** :

Axe 1 : Proposer une offre de transport collectif adaptée au territoire et aux besoins des usagers

- Action 1 : Créer une ligne régulière Ghisonaccia – Prunelli – Ventiseri – Solaro
- Action 2 : Développer des navettes entre les communes de montagne et le littoral

Axe 2 : Déployer la politique cyclable intercommunale

- Action 3 : Réaliser les aménagements cyclables du schéma directeur
- Action 4 : Pérenniser la location longue durée de VAE
- Action 5 : Implanter du stationnement vélo
- Action 6 : Assurer la cohérence des aménagements modes actifs

Axe 3 : Favoriser les alternatives à la voiture en solo

- Action 7 : Développer le covoiturage
- Action 8 : Améliorer les aménagements piétons
- Action 9 : Sensibiliser les employeurs (plans de mobilité)
- Action 10 : Mieux faire connaître l'offre de mobilité
- Action 11 : Déployer des actions de sensibilisation ciblées

Axe 4 : Faciliter la mise en œuvre du plan

- Action 12 : Mobiliser le Comité des partenaires
- Action 13 : Assurer le suivi du PDMS

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;

Vu les articles L1214-36-1 et R1214-12 du Code des Transports ;

Vu la délibération du 19 mars 2021 relative à la prise de compétence « organisation de la mobilité » par la Communauté de communes Fium'Orbu Castellu ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 30 juin 2025 arrêtant le projet de Plan de Mobilité Simplifié et lançant les phases de concertation et de consultation ;

- **APPROUVE** le Plan de Mobilité Simplifié de la Communauté de communes Fium'Orbu Castellu, annexé à la présente délibération ;
- **PREND ACTE** des résultats du Comité des partenaires et des consultations des partenaires et du public ;
- **PRÉCISE** que les observations formulées seront prises en compte dans la mise en œuvre opérationnelle du plan et dans les études de faisabilité des actions ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Extrait conforme au registre des délibérations
de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu
Le Président, Francis GIUDICI

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous
Préfecture le

Le Président Francis GIUDICI

Signé numériquement par: Francis GIUDICI
Organisme: COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FIUMORBU CASTELLU
Unité organisationnelle: 0002 200033827
Limites d'utilisation: Explicit Text: ETSI EN 319 411-2 compliant certificates for natural persons (QCP-N-QSCD) : Signature and Authentication33 Explicit Text: ETSI EN 319 411-2 compliant certificates for natural persons (QCP-N-QSCD) : Authentication and Signature
Date: 29/05/2026 15:00:45